

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique***Transcription non éditée***736**^{ème} séance

Mercredi 5 avril 2006, à 15 heures

Vienne

*Président : M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili)**La séance est ouverte à 15 h 16.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je déclare ouverte cette 736^{ème} session du Sous-Comité du COPUOS. Cette après-midi, nous poursuivrons et suspendrons l'examen du point 6 du programme « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace », en attendant le résultat des travaux du groupe de travail sur le point 6.

Bonne après-midi à tous, bonjour à tous. Je déclare pour la deuxième fois cette séance du Sous-Comité ouverte. Nous continuerons et suspendrons l'examen du point 6 en attendant les résultats du groupe de travail. Ce matin, le débat a été fort fructueux au sein du groupe. Nous poursuivrons également l'examen du point 10 concernant UNIDROIT et nous entamerons l'examen du point 8 si le temps nous le permet « Questions concernant la définition et la délimitation de l'espace et caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires ». Si vous désirez intervenir concernant ces points vous devez vous inscrire sur la liste des orateurs le plus rapidement possible.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le groupe de travail sur le point 6 comme d'habitude, sera présidé par mon ami Vassilios Cassapoglou qui se chargera du point 6. S'agissant du point 6 de l'ordre du jour, j'ai l'honneur de donner la parole à la représentante de la Slovaquie.

Mme E. SURKOVA (Slovaquie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Avant tout, permettez-moi de vous féliciter au nom de ma délégation pour votre élection. Nous sommes ravis de vous voir présider nos travaux. Nous vous souhaitons tout le succès possible et nous saluons également le travail accompli sous la présidence de M. Marchisio, mais également par le Bureau des affaires spatiales.

Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire d'ordre général au titre de ce point de l'ordre du jour. Ma délégation soutient fermement le travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses Sous-Comités. Il s'agit d'une enceinte de débat cruciale. Nous soulignons l'importance des principes juridiques définis dans les cinq traités spatiaux. L'espace extra-atmosphérique est un héritage pour le monde entier et c'est pourquoi l'exploration, la recherche scientifique et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, de la Lune et des autres astres doit être menée pour le bien-être de tous sans aucune discrimination, tout en respectant les stades de développement scientifique et économique.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Nous soulignons la nécessité d'une coopération internationale dans les domaines juridique et scientifique, dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Cette coopération doit être menée conformément aux dispositions du droit international et d'une manière appropriée par les pays, les organisations internationales, agences, institutions, à tous les niveaux national, bilatéral, multilatéral.

Monsieur le Président, la Slovaquie est devenue indépendante en 1993. Je suis ravie d'informer le Sous-Comité du fait que depuis lors la Slovaquie est devenue État partie aux instruments du droit international des quatre des cinq traités dans le domaine spatial. Concrètement, il s'agit de l'Accord sur le sauvetage, la Convention sur la responsabilité et la Convention sur l'immatriculation. Notre délégation souligne l'importance du système juridique international dans le domaine du droit spatial. Cependant, l'idée de mettre à jour ce système et de l'adapter à notre temps doit faire l'objet d'un débat plus approfondi et de délibérations.

Merci de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la distinguée représentante de la Slovaquie pour son intervention. J'aimerais lui dire que j'ai eu le privilège d'être ambassadeur dans son pays et je suis ravi que vous ayez enregistré des progrès dans ce domaine. Je n'ai pas d'autre orateur sur ma liste au titre de ce point de l'ordre du jour. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui veut prendre la parole. Pas d'autres interventions. À ce moment-là, nous allons poursuivre. Nous allons interrompre l'examen du point 6 que nous examinons si nous arrivons à retrouver le président du groupe de travail. Nous allons attendre les résultats de ce groupe de travail à ce sujet.

Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles (point 10 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Distingués délégués, j'aimerais d'autre part poursuivre l'examen du point 10 sur la question d'UNIDROIT. Le premier orateur sur ma liste est le représentant des États-Unis. Vous avez la parole.

M. M. SIMONOFF (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, de me donner la possibilité

de vous présenter la position des États-Unis quant au travail de l'Institut international pour l'unification du droit privé et le développement d'un protocole à ce sujet. Depuis notre dernière session, des avancées sont enregistrées dans le domaine. La Convention sur les matériels d'équipement mobiles d'UNIDROIT, la Convention de Cape Town et un protocole est entré en vigueur cette année et l'application de nouveaux systèmes de traités est en cours avec un nouveau registre financier international qui fonctionne. L'expérience que nous avons obtenue dans le domaine sera utile pour ce qui est du débat sur le protocole des biens spatiaux. L'année prochaine, une deuxième réunion aura lieu à ce sujet.

La session de négociations a été fort intéressante et productive. Les États-Unis y ont participé et attendent la prochaine session de négociations qui sera prévue de la fin de l'année 2006 après conclusion des consultations. Comme nous l'avons déjà dit par le passé, mon gouvernement soutient fermement les objectifs du Protocole sur les objets spatiaux. Ce protocole offre une possibilité de faciliter l'expansion du secteur commercial spatial et de permettre à de nombreux États dans toutes les régions à différents niveaux de développement économique de bénéficier de cet élargissement parce que cela représente une possibilité d'obtenir des intérêts dans le domaine du matériel spatial mais également des services provenant de cet équipement.

Comme nous le savons tous, le type, le volume d'activités dans le domaine spatial menées par le secteur privé a augmenté énormément durant ces dix dernières années. Les activités ont augmenté, mais le secteur commercial spatial est également confronté à des défis. Ces systèmes spatiaux commerciaux sont compliqués à planifier, concevoir, à construire, à lancer et à exploiter. Cela peut prendre des années. Il n'y a pas de marché établi pour le financement commercial de ces activités comme c'est le cas pour d'autres secteurs nécessitant énormément de capital. En l'absence d'un nouveau système de traités pour garantir des intérêts financiers sûrs dans le domaine des activités spatiales, cette situation ne pourra pas changer de manière considérable. À la lumière de l'importance de ces activités spatiales commerciales, les bénéfices que cela représente pour toutes les régions avec différents niveaux de développement économique, la garantie de financement par le biais de mécanismes de financements privés ou modernes est cruciale.

Le Protocole sur les objets spatiaux, le projet lié à la Convention de Cape Town sur le financement international de l'équipement mobile est nécessaire. En effet, nous avons besoin d'un

cadre pour les États pour garantir ce financement sûr pour le secteur spatial. Nous pourrions augmenter la disponibilité et le financement commercial pour les activités spatiales, ce qui pourrait également être crucial pour fournir des services supplémentaires depuis l'espace pour tous les pays de toutes les régions à tous les niveaux de développement.

Nous estimons qu'il est approprié que l'examen du projet préliminaire du Protocole des biens spatiaux soit resté à l'ordre du jour. La première question à laquelle nous sommes confrontés c'est que les Nations Unies puissent servir d'autorité de contrôle pour le registre, les intérêts financiers avec le Secrétariat et avec le Conseil juridique des Nations Unies. Nous en avons traité et il serait possible pour le Bureau des affaires spatiales de se charger de ces tâches. Comme nous le savons, tout registre créé au titre du Protocole des biens spatiaux serait une entité distincte du registre des Nations Unies créé dans le cadre de la Convention sur l'immatriculation et de tout ce qui s'est fait dans le secteur de la radiocommunication de l'UIT, s'agissant des fréquences radio et emplacements sur orbite.

Le projet de protocole est à un stade d'ébauche mais nous prévoyons que l'approche serait la même que pour le protocole sur les vaisseaux. En effet, il s'agirait d'un registre informatique avec des informations minimum. L'opérateur ne prévoirait aucune garantie de précision, c'est pourquoi une autorité de contrôle, une organisation intergouvernementale qui serait indépendante, du personnel administratif et juridique concernant le registre et sa position serait présentée par le protocole. Comme pour le Protocole de financement de vaisseaux, cet opérateur serait un organe du secteur privé qui serait responsable et nous sommes prêts à envisager la possibilité pour le Bureau des affaires spatiales de se charger de cette fonction.

Parallèlement à cela, nous reconnaissons qu'il existe un soutien dans ce sens mais il manque un consensus à ce sujet et nous ne pensons pas qu'il faudrait encore poursuivre cet examen d'UNIDROIT et d'autres envisagent la possibilité pour d'autres organes non gouvernementaux de se charger de cette fonction et nous attendons les rapports à ce sujet plus tard dans l'année.

Concernant le lien entre le mandat du projet du protocole et les droits et obligations des États dans le cadre du régime juridique applicable à l'espace, nous et d'autres membres du Sous-Comité, nous l'avons déjà dit, le protocole n'est pas destiné et comme formulé, n'atteindrait pas les droits et les obligations des États parties au système

des traités ou les droits et obligations des États membres de l'UIT, constitution, convention et réglementation administrative, mais bien destiné à traiter du financement des activités spatiales commerciales. Cette question a été examinée dans le cadre des sessions de négociation d'UNIDROIT et apparemment nous étions d'accord pour dire que les droits et obligations au titre des traités sur l'espace, constitution de l'UIT ne seraient pas touchés. Notre délégation a proposé que ce principe serait bien explicite dans un texte de protocole.

S'agissant de ce Sous-Comité, nous estimons que le Sous-Comité juridique et ses membres ont l'expérience nécessaire pour contribuer à la conception de ce protocole. Ce protocole sera négocié par les États membres d'UNIDROIT par le biais du processus UNIDROIT, mais nous espérons que le Sous-Comité juridique pourra l'aider dans sa tâche. Nous sommes ravis que le Bureau ait participé en tant qu'observateur durant ces négociations et nous espérons que cette participation restera utile quant à la précision des positions des divers États membres. Étant donné les travaux en cours, nous aimerions que cette question soit incluse à l'ordre du jour. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant des États-Unis pour son intervention. Je pense qu'il a abordé une question fort intéressante, si je puis me permettre, j'ai un commentaire à vous faire. Nous sommes confrontés à une situation totalement surréaliste. De nombreuses délégations, pas seulement concernant ce sujet mais également d'autres points, font des déclarations mais les observateurs ne sont pas présents et cela n'a aucun sens. Les observateurs, par exemple l'observateur d'UNIDROIT n'est pas présent dans la salle. Normalement, c'est l'observateur d'UNIDROIT qui devrait intervenir et ensuite, les délégations réagissent, comme l'ont fait les États-Unis qui nous ont informés concernant ce sujet et cela arrive tout le temps. Certains observateurs arrivent avec leurs valises prêtes pour prendre le prochain avion, font leur intervention et partent en courant. On veut en théorie avoir un débat. Si nous voulons être rigoureux, si nous avons des observateurs, ils doivent participer aux réunions et nous donner les éléments nécessaires pour pouvoir en débattre, sinon le débat ne sera jamais fructueux. La question d'UNIDROIT, quelle que soit notre position pour ou contre, mais pour nous décider, vous décider, nous avons besoin des éléments fondamentaux. Je n'ai plus d'autre demande d'intervention à ce sujet, mais le représentant d'UNIDROIT n'a même pas présenté la question. Je suis ravi de la présence du Centre européen du droit spatial, de l'IAF, qui ont assisté à toutes les réunions et autres organisations qui s'acquittent de leur rôle d'observateurs. Je

pense qu'il serait utile de penser à une décision, c'est-à-dire que les observateurs doivent réellement être présents, disponibles pour toutes les délégations afin que l'on puisse réellement avancer, progresser dans le cadre du débat et que ce soit des accords des désaccords. Je remercie le délégué des États-Unis pour sa contribution.

Je vais suspendre l'examen de ce point. Excusez-moi, le représentant du Maroc a la parole.

M. S. RIFFI TEMSAMANI (Maroc) : Je vous remercie, Monsieur le Président d'avoir évoqué ce problème. Effectivement, la délégation marocaine, dans ses dernières déclarations des trois dernières années, a évoqué énormément de questions sur le Protocole et jusqu'à maintenant, nous n'avons jamais eu de réponse. Donc, je vous remercie d'avoir évoqué cette question. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Excusez-moi. Le représentant de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement votre commentaire s'agissant de la participation du représentant d'UNIDROIT qui était censé présenter ce débat. Tout d'abord, j'aimerais dire qu'UNIDROIT a été fort prudent à ce sujet durant ces dernières années et qu'il a toujours préparé un document détaillé concernant les thèmes examinés et je pense que c'est un exemple pour les autres observateurs. Cette année, il n'a pas pu nous rejoindre pour la première partie de cette session. Je vous ai transmis cette information aujourd'hui et hier j'ai demandé à ce que l'on reporte l'examen de ce point précis jusqu'à vendredi afin d'attendre que le représentant d'UNIDROIT nous rejoigne. C'est pourquoi je vous demande d'être prudents quant à l'évaluation de la participation du représentant d'UNIDROIT s'agissant de la question. Jusqu'à présent cette contribution a été fort utile.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur. Je vais directement vous répondre. J'ai mis 26 heures pour arriver ici à Vienne. Si on doit attendre chaque délégation pour examiner la question pertinente pour eux, on ne s'en sortira pas. Je reconnais le

travail fourni par UNIDROIT par le passé, mais nous avons un ordre du jour adopté par l'Assemblée générale que l'on ne peut pas modifier à notre guise. J'ai utilisé le cas d'UNIDROIT comme exemple et vous et moi, nous savons que durant des années, les observateurs n'ont pas assisté et ceux qui ont assisté, je ne fais pas référence au représentant d'UNIDROIT parce que c'est une exception ici, mais ce sont des observateurs qui viennent et qui repartent directement. Si chaque délégation demande à ce que la réunion commence lorsqu'elles sont en mesure d'être présentes, c'est impossible. Ce qu'il faut, c'est adopter une approche positive, constructive. Je ne veux pas m'attarder là dessus mais je vais demander au représentant de la Grèce d'en terminer avec ce débat et j'aimerais que vous passiez à la présidence du groupe de travail.

Définition et délimitation de l'espace et caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires (point 8 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons entamer l'examen du point 8, « Définition et délimitation de l'espace et caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires ». J'aurais aimé voir les pays qui sont concernés directement par cette question, le paragraphe a) sera également examiné par le groupe de travail sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique qui se réunira pour la première fois demain matin. Je n'ai pas d'orateur sur ma liste au titre de ce point. C'est pourquoi nous poursuivrons l'examen du point 8 demain matin. Nous nous réunirons demain à 10 heures précises pour examiner cette question et nous passerons à l'examen du point 10. Le groupe de travail sur le paragraphe a) du point 8 se réunira pour la première fois, groupe de travail présidé par le représentant du Brésil.

J'invite à présent le distingué représentant de la Grèce à présider la quatrième séance du groupe de travail chargé d'examiner l'« État et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». La séance est levée.

La séance est levée à 15 h 27.